

PLAN NATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT

100

PROPOSITIONS POUR LE
SPORT SCOLAIRE



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE



PROPOSITIONS POUR LE SPORT SCOLAIRE

INTRODUCTION

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE EN 7 QUESTIONS

p. 4

ZOOM

ÉLABORATION DU PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

p. 10

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE ET CONCERTÉE

CONSULTATION DES ACTEURS

p. 12

100 PROPOSITIONS POUR LE SPORT SCOLAIRE

POUR UN SPORT SCOLAIRE AMBITIEUX

p. 15

POUR UN SPORT SCOLAIRE DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

p. 17

POUR UN SPORT SCOLAIRE INNOVANT

p. 19

POUR UN SPORT SCOLAIRE ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

p. 21

POUR UN SPORT SCOLAIRE ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

p. 23

POUR UN SPORT SCOLAIRE RESPONSABLE

p. 24

RÈGLEMENT FÉDÉRAL

p. 26

L'ACCÈS AUX RENCONTRES UNSS

p. 27

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

p. 28

VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE

p. 32

ANNEXES

p. 34

INTRODUCTION

L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE EN 7 QUESTIONS

1. Comment définir les principes fondamentaux et le sens de l'UNSS ?

L'UNSS est la fédération sportive scolaire du second degré. Elle poursuit deux objectifs : organiser des rencontres sportives dans les collèges et lycées et développer la vie associative au sein de ces établissements.

En tant que fédération sportive de l'Éducation nationale pour les collèges et les lycées, elle présente par son statut de type associatif et son caractère de service public une dualité qui fait son originalité et sa force au sein de l'école et du milieu sportif français et international. Ainsi en lui permettant de combiner souplesse et efficacité du système associatif avec les moyens humains et financiers de l'État et des collectivités territoriales, nous avons les conditions indispensables au maintien de son caractère de service public.

L'UNSS garantit à tous les jeunes l'accès à la pratique sportive sous toutes ses formes tout au long de leur scolarité. Elle leur permet l'apprentissage et la stabilisation des acquis, le progrès, la rencontre et la performance diversifiées. De plus, elle leur offre un accès aux responsabilités.

L'UNSS évolue au sein des établissements du second degré grâce à l'engagement de tous les enseignants d'éducation physique et sportive de l'Éducation nationale. Elle permet de promouvoir le sport auprès des élèves dans leur cadre quotidien.

Les ressources de l'UNSS viennent majoritairement de l'État (ministère de l'Éducation nationale, ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative et Centre national pour le développement du sport).

L'action et les objectifs de l'UNSS sont définis par l'État, notamment avec la création obligatoire d'associations sportives (AS) présidée par le chef d'établissement et affiliées au sein de chaque établissement et l'implication de tous les acteurs.

L'UNSS a le devoir et la responsabilité de sa mission de service public : prendre en compte les enjeux éducatifs, respecter l'éthique et les valeurs du sport par une pédagogie adaptée et assurer la sécurité et le bon encadrement des activités. C'est le cœur de l'expertise de l'UNSS, ce pour quoi les parents et les élèves nous accordent leur confiance •

2. Comment sont définies les orientations prises par l'UNSS pour le développement du sport scolaire ?

L'UNSS suit les orientations des politiques publiques liées au développement du sport, associées à son financement. Différents textes donnent désormais un cap à notre action (convention MEN/CNOSF, circulaire pour le développement du sport scolaire, vademécum du sport à l'école, convention avec le ministère des Sports). Ainsi, le sport scolaire est un élément de culture qui possède à la fois une fonction éducative, sociale et de santé publique. En complémentarité avec le principe général de sport pour tous, l'UNSS entend porter une attention particulière et mener des actions spécifiques :

- 1-Le sport pour les filles
- 2-Le sport dans les quartiers prioritaires
- 3-Le sport pour les élèves en situation de handicap
- 4-La formation des élèves et des enseignants
- 5-Le sport en Europe et dans le monde
- 6-Le sport et le développement durable

Ces grandes orientations constituent les axes prioritaires de l'UNSS qui en détermine la mise en œuvre par des objectifs propres et des moyens associés. Chaque nouvelle Olympiade donne lieu à la préparation et à l'élaboration d'un programme.

Et la construction du plan 2012-2016 se signale notamment par le travail préparatoire et la consultation réalisés en amont •

“ **L'UNSS est la fédération sportive scolaire du second degré** ”

3. En quoi consiste ce travail préparatoire pour 2012-2016 ? Quels en sont les objectifs ?

Ce bilan est marqué par une véritable volonté de concertation qui permet d'avoir aujourd'hui une photographie concrète de ce qu'est la réalité de l'UNSS, de ce que sont et font les AS.

Ce travail a été possible grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs de l'UNSS : directeurs régionaux, départementaux, coordonnateurs de district et enseignants EPS, chefs d'établissement, fédérations partenaires, représentants des AS et des enseignants, partenaires.

Le diagnostic s'est également enrichi à partir de l'analyse des différentes missions d'audit réalisées ces dernières années.

Notre volonté est de passer du mode programme au mode plan. Un plan est une planification sensée et raisonnée des activités et rencontres sportives UNSS, inscrite dans une vision stratégique et évaluée. Il permet de mettre la fédération en mouvement pour agir dans le

champ des compétitions, mais également dans le champ de l'activité associative et de l'animation de l'AS : les deux doivent être associés et étroitement liés. C'est un véritable challenge pour la fédération qui organise les activités des associations sportives sur lesquelles elle n'exerce pas d'autorité directe.

Ce plan ne se résume donc pas à des orientations pour l'UNSS et ses cadres, mais formule des propositions concrètes pour les AS, en s'appuyant sur un pilotage fondé sur la participation et l'interaction de tous les acteurs : animateurs, chefs d'établissement, cadres et services UNSS, académies, mouvement sportif.

Les propositions témoignent d'une volonté d'innovation tout en prenant en compte l'histoire et la complexité du système scolaire •

“ 100 propositions innovantes et ambitieuses ”

4. Quel bilan peut-on établir du programme 2008-2012 et quels enseignements en tirer ?

Les conclusions du diagnostic sont positives sur l'offre de pratiques : elle semble satisfaire une majorité des enseignants d'EPS. Ceux-ci plébiscitent également les aspects liés aux axes prioritaires de l'UNSS rappelés plus haut. Il n'y a pas d'opposition entre le pédagogique et le sportif, au contraire, cela constitue bien l'identité même de l'UNSS.

Le diagnostic montre une vraie volonté d'afficher les valeurs : la santé, la prise de responsabilité, la citoyenneté, la solidarité... Les enseignants invitent l'UNSS à se différencier par rapport aux autres fédérations sportives. L'exemple du programme Vers une génération responsable est une véritable réussite. Les Jeunes Officiels font partie du paysage éducatif français, c'est un succès massif

que nous devons poursuivre. L'enquête confirme l'assentiment des animateurs sur le projet de se développer : ils sont d'accord sur le fait qu'il doit y avoir davantage d'élèves qui adhèrent à l'AS dans le respect des grands axes de développement de l'UNSS que nous avons retenus.

Le bilan apporte des critiques sur l'organisation des compétitions. Il y a une vraie nécessité d'harmoniser le format de nos rencontres et nos messages, du district au national. Les enseignants d'EPS sont très partagés sur les finalités associées aux rencontres : lieu de l'animation sportive de l'AS ou simplement espace de compétition. Les AS doivent développer harmonieusement l'animation et la participation des élèves aux compétitions, c'est ce qui construit l'identité de l'UNSS. En cas d'inadéquation, cer-

“ Faire valoir les grandes vertus sociales d'un sport émancipateur en permettant à tous les élèves d'y accéder. ”

tains formats de compétitions, notamment ceux concernant les phases finales au plan national pourront être repensés. Il est important de proposer de nouvelles offres en adéquation avec nos valeurs, les besoins des élèves et nous permettant de mieux nous positionner par rapport aux fédérations délégataires. Nous devons aussi porter une attention particulière aux publics les plus éloignés de la pratique sportive.

Nous devons également renforcer l'offre de formation dans les AS. La jeunesse évolue très rapidement. Or, l'offre d'activités sportives de l'UNSS est actuellement très stable et évolue moins vite. Il est nécessaire que cette offre s'adapte à son public, avec par exemple le développement de la pratique de plusieurs activités, le challenge

des classes de seconde avec une rencontre au niveau de la classe, des propositions de rencontres ponctuelles, un calendrier plus étalé pour permettre une pratique tout au long de l'année avec d'autres modalités de rencontre.

Un regard critique sur le programme 2008-2012 nous amène à pointer le manque d'outils d'évaluation : il n'existe pas d'instances d'évaluation et nous ne disposons pas non plus d'indicateurs. Nous avons besoin de points de repère, mais aussi d'indicateurs dans le temps afin de permettre l'évaluation et l'ajustement. Il est important aussi de mieux faire fonctionner les instances UNSS. Ce sera une priorité du plan 2012-2016 •

5. Quels sont les enjeux du sport scolaire pour les prochaines années ?

Pour développer l'UNSS, nous devons sensibiliser et licencier davantage d'élèves non pas pour « faire du chiffre », mais afin de faire réussir davantage de jeunes en gardant toujours à l'esprit la réussite des élèves participants. Les enjeux de santé, de lutte contre la sédentarité doivent rester à l'esprit des animateurs afin de redonner le goût aux élèves de participer aux activités proposées par les AS.

Concernant les enjeux pédagogiques, nous savons que la pratique sportive traitée avec un souci éducatif crée un terrain favorable à la responsabilisation des élèves, à une meilleure santé et à la réussite scolaire. Nous devons le faire savoir et faire valoir les grandes vertus sociales d'un sport émancipateur en permettant à tous les élèves d'y accéder.

D'un point de vue plus structurel, l'un des principaux enjeux pour l'UNSS est de maîtriser les équilibres afin d'assurer sa stabilité et son évolution. La notion de service public conduit l'État à travailler avec les collectivités, avec les fédérations délégataires, avec les partenaires privés et avec les populations.

L'association sportive doit adapter son offre de pratiques à la jeunesse d'aujourd'hui, et organiser autour de cette offre son activité et son contenu pédagogique.

La construction des projets, les prises de décisions et le fonctionnement général de l'UNSS respectent à tous les niveaux les règles de fonctionnement démocratique •

6. Quels sont les objectifs opérationnels de l'UNSS pour 2012-2016 ?

Ces objectifs se fondent sur une véritable volonté d'évolution et d'innovation partagée par tous qui s'appuie sur nos forces et nos réussites.

Les objectifs permettront de maintenir sur tout le territoire une offre sportive différente, adaptée aux différents publics et liée à la réalité d'aujourd'hui : la jeunesse, le coût de la vie, les nouvelles pratiques. Ils permettront aussi de nous moderniser : mettre des outils actuels et adaptés au sein de nos AS, communiquer avec les moyens d'aujourd'hui et enfin d'opter pour une image plus moderne. L'UNSS doit offrir une image cohérente pour les élèves et les enseignants. Ces derniers sont aujourd'hui des utilisateurs aguerris de nouvelles technologies.

Le travail de l'UNSS sur la période 2012-2016 a donc pour objectifs :

- **Un sport scolaire ambitieux**, par la réaffirmation des principes et règles d'adhésion et de compétition de l'UNSS, par des compétitions différentes accessibles à davantage d'élèves, par le rayonnement de l'UNSS à l'international ;

- **Un sport scolaire démocratique et accessible** à tous les publics, sur tous les territoires, dans toutes les activités de l'UNSS, qu'elles soient sportives ou associatives ;

- **Un sport scolaire innovant**, imaginant de nouveaux formats de rencontres, de nouvelles activités et utilisant les nouvelles technologies, créant de nouveaux outils favorisant les activités de chacun et la communication entre tous ;

- **Un sport scolaire ancré dans les territoires**, mettant en relation et en responsabilité tous les acteurs et partenaires, impliquant tous les échelons et tous les territoires sans exception ;

- **Un sport scolaire éthique et solidaire**, par un affichage fort des valeurs, une sensibilisation et un engagement de tous, notamment à travers la charte éthique ;

- **Un sport scolaire responsable**, valorisant l'implication et la prise de responsabilités, favorisant le développement des compétences de chacun, dans une mise en œuvre pérenne et inscrite dans une démarche de développement durable •

7. Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs ?

La mise en œuvre est basée sur notre modèle, atypique et reconnu dans le paysage européen, qu'il faut préserver. Ce modèle repose sur :

- **Les moyens de l'État**, c'est-à-dire du ministère de l'Éducation nationale et du ministère des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et tout particulièrement sur la spécificité du service hebdomadaire des enseignants d'EPS qui comprend le forfait pour l'animation du sport scolaire

- **Les moyens des collectivités**

- **La contribution des familles**

- **Les partenariats privés** qui doivent être appréhendés et développés dans l'esprit spécifique du sport scolaire.

Cet ensemble crée une expertise et une spécificité unique en France et sans doute dans le monde.

L'UNSS est reconnue pour ses valeurs. Elle est une déclinaison des valeurs de la République. Cette reconnaissance s'appuie également sur le haut degré de qualification de ses animateurs, qui fonde la confiance que les parents nous accordent.

Concrètement, nous avons travaillé sur la restructuration des outils, comme il nous l'a été fortement demandé lors des différentes consultations.

Nous avons choisi de présenter le plan 2012-2016 sous la forme de 100 propositions pour le sport scolaire. Ces propositions sont directement issues du travail préparatoire et présentent les points sur lesquels l'UNSS et l'ensemble de ses acteurs doivent travailler sur cette période 2012-2016. Pour répondre à notre volonté affichée d'évaluation, au moins un indicateur à l'horizon 2016 est associé à chacune des propositions.

Ces 100 propositions sont organisées autour d'axes de développement et de projets phares qui orienteront le travail du sport scolaire sur la période 2012-2016 :

- **Les Jeux de l'UNSS**

- **La commission éthique, du local au national**

- **Maintenir à l'échelon national, le prix moyen d'adhésion de l'AS à un tarif proche de 20 euros**

- **Valoriser les pratiques innovantes et les bonnes pratiques**

- **Le district et son coordonnateur, pierres angulaires du sport scolaire**

- **Vers une génération responsable**

Un certain nombre de propositions sont répertoriées dans chaque axe de développement. Elles sont autant de voies de développement possible.

Chaque association sportive, chaque district, chaque département et académie bâtira son projet en lien avec les autres niveaux dans le respect des principes fondamentaux qui organisent l'UNSS. Ainsi, en fonction des problématiques locales, les différents acteurs du sport scolaire sont amenés à valoriser un certain nombre des 100 propositions.

Ces propositions pour le sport scolaire s'appuient sur

un document unique et pérenne : le règlement fédéral, traitant des rencontres sportives, des championnats de France et du programme « Vers une génération responsable ». Pour répondre à la large demande d'harmonisation et de stabilité des règlements, ce document rassemble l'ensemble des dispositions communes à tous les événements de l'UNSS et restera en vigueur jusqu'à la fin de cette période quadriennale.

Bien sûr, nous n'avons pas oublié les fiches sport, dont le contenu s'en trouve également recentré et qui présenteront uniquement les éléments propres à chaque sport, toujours dans l'objectif d'une plus grande lisibilité. Bien qu'elles soient susceptibles d'évolution au cours des quatre années, nous maintenons notre engagement de limiter au maximum les modifications et les mises à jour.

Entre liberté pédagogique et directives ministérielles, entre autonomie et responsabilité, entre tradition et modernité, au cœur de la vie associative et de la rencontre, les 100 propositions pour le sport scolaire sont innovantes et ambitieuses.

Pour l'association sportive, adhérer à l'UNSS, ce n'est pas simplement le droit d'offrir aux élèves un programme de compétitions, c'est aussi le devoir d'adhérer à des valeurs et de proposer une offre sportive en cohérence avec son environnement •

“ Une volonté d'évolution et d'innovation partagée par tous ”

1. MÉTHODOLOGIE

L'ADN DE L'UNSS

Statuts de l'UNSS

Art 1 « L'UNSS a pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités sportives, composantes de l'EPS et l'apprentissage de la vie associative ».

Règlement intérieur

Préambule « L'UNSS poursuit une double finalité éducative et sociale au travers de la pratique sportive ».

Les valeurs de l'UNSS, fédération scolaire

Responsabilisation, santé, intégration, accessibilité.

RESPECT DU CADRE INSTITUTIONNEL

- Circulaire sur le développement du sport scolaire
- Convention MEN
- Convention d'objectifs ministère des Sports
- Convention MEN-CNOSF
- Orientation des subventions du sport en France (CNDS, collectivités)
- Vadémécum les pratiques sportives à l'école

ANALYSE 2008-2012

Évaluation et bilan du programme 2008-2012

DÉMARCHE PARTAGÉE ET CONCERTÉE

Consultation des acteurs :

- Services départementaux et régionaux de l'UNSS
- Fédérations sportives
- Enseignants EPS, animateurs d'AS et leurs représentants
- Chefs d'établissement et leurs représentants
- Représentants des AS
- Représentants des élèves
- Représentants des parents d'élèves
- Membres des commissions mixtes nationales

DÉFINITION DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

- Pour un sport scolaire ambitieux
- Pour un sport scolaire démocratique et accessible
- Pour un sport scolaire innovant
- Pour un sport scolaire ancré dans les territoires
- Pour un sport scolaire éthique & solidaire
- Pour un sport scolaire responsable

DÉPLOIEMENT OUTIL COMMUN

Règlement fédéral UNSS
Les points communs

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

100 propositions pour le sport scolaire
Cibles 2016 et indicateurs

DÉPLOIEMENT OUTIL SPÉCIFIQUE

Fiche sport par activité
Les spécificités

DÉCLINAISONS LOCALES

Plans académiques de développement du sport scolaire

2. ÉTAPES

MARS 2011

Conseil d'administration de l'UNSS, présentation de la méthodologie

JUIN 2011

- Assemblée générale de l'UNSS – Débat et propositions
- Assemblées générales de district animées par les directeurs de l'UNSS et les coordonnateurs de district – Débats et propositions

DU 4 AU 8 JUILLET 2011

- Séminaire des cadres UNSS, 4 jours de rassemblement (Montpellier) autour du plan national de développement 2012-2016
- Élaboration d'un questionnaire à renseigner en ligne par les 35 000 enseignants d'EPS, animateurs d'AS et les chefs d'établissement

NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2011

- Étude des propositions en commission mixte nationale
- Réflexion sur les fiches sport et le règlement fédéral UNSS

NOVEMBRE 2011

Consultation des collectivités territoriales

SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2011

- AG de rentrée dans les districts : explication de la méthodologie
- Renseignement du questionnaire en ligne par les enseignants EPS, animateurs d'AS et les présidents d'AS
- Consultation du Comité d'entreprise, des délégués du personnel et des organisations représentatives
- Consultation des fédérations sportives et des partenaires

JANVIER 2012

- Analyse et conclusions du questionnaire en ligne
- Analyse de l'ensemble des consultations de toutes les parties prenantes
- Travail de proposition des représentants des AS – une journée d'étude à la Direction nationale de l'UNSS
- Validation par les cadres UNSS (séminaire de Champigny)

AVRIL 2012

- Présentation et validation du plan 2012-2016 au conseil d'administration de l'UNSS
- Formulation par les élus des AS et les représentants des enseignants de propositions complémentaires.

SEPTEMBRE 2012

- Présentation et validation du plan 2012-2016 lors de l'assemblée générale de l'UNSS

CONSULTATION DES ACTEURS

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE

Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des acteurs et partenaires de l'UNSS. Ce questionnaire portait sur le bilan, les enjeux et les propositions à travers trois questions (l'enquête en ligne auprès des animateurs d'AS et des chefs d'établissement est disponible en téléchargement sur www.unss.org) :

- **Quel bilan faites-vous du programme sportif 2008-2012 de l'UNSS ?**

- **Quels sont les enjeux sportifs et éducatifs pour l'UNSS de demain ?**

- **Quelles seraient vos propositions pour le plan national de développement 2012-2016 ?**

Le nombre de réponses montre l'intérêt porté par l'ensemble des acteurs de participer à la réalisation de ce plan national de développement : plus de cinquante réponses ont été reçues, étudiées et prises en compte.

LES RÉPONSES

Ces réponses émanent des services départementaux et régionaux de l'UNSS, ainsi que de l'ensemble des partenaires de l'UNSS (16 réponses) : représentants des enseignants, des chefs d'établissement, des parents d'élèves, des élèves, des AS et fédérations sportives.

Un large partage des valeurs éducatives et de société des activités de l'UNSS

- « Le sport scolaire comme un vecteur de valeurs universelles transposables dans la vie de tous les jours ».
- Généraliser la mixité dans toutes les rencontres de l'UNSS.

Ces valeurs font la spécificité de l'UNSS et doivent être mises en valeur

- Se démarquer du modèle fédéral, proposer un modèle différent des rencontres des fédérations délégataires.
- Poursuivre la mise en œuvre des enjeux de responsabilisation, de santé, de prévention et d'intégration des élèves en situation de handicap.
- Le sport scolaire doit rester accessible au plus grand nombre : coût de la licence modique, pratique d'une activité sportive en relation avec son niveau et ses attentes.

Un lieu d'apprentissage concret de la citoyenneté, du rôle et de la responsabilité à prendre dans la société

- L'un des atouts de l'association sportive (plus value au sein de l'EPL) est de pouvoir proposer un cadre structuré et rassurant pour le licencié, fondé sur un rapport différencié « élèves-adultes » au sein de l'établissement.
- Valoriser les jeunes dans leur prise de responsabilités par une validation des acquis dans le contrôle des connaissances.
- Le licencié à l'UNSS est un futur adulte responsable, personne ressource de la vie associative de la cité.
- « L'association sportive s'appuie sur des jeunes sportifs acteurs de leur pratique. »

Une demande générale de simplification des règles et des documents UNSS

- « Au-delà de l'harmonisation, simplification et uniformisation ».
- Éviter les modifications au cours du programme.
- Réduire le format des championnats de France (CF).
- Proposer des événements pour tous, y compris pour les benjamins, le socle de la Fédération.
- Regret exprimé que certaines activités ne soient plus annuelles.

Une pratique sportive à adapter aux nouvelles attentes, des formats de rencontres à faire évoluer

- Favoriser l'accès des jeunes à une pratique sportive valorisante, structurante, permettant l'émancipation, dans un objectif visant le projet personnel.
- Chercher à proposer une permanence de pratique avant de viser l'excellence.
- Valoriser davantage la rencontre locale : de district, de quartier, etc.
- Innover sans cesse, être à l'écoute des souhaits des élèves, développer de nouvelles pratiques, développer le pôle animation.

Des outils à utiliser et exploiter

- Développement durable : généraliser les bonnes pratiques, prendre en compte des éléments comme le coût et l'impact des transports.
- Communication : elle est essentielle, vers tous les acteurs.

UNE DÉMARCHE PARTAGÉE & CONCERTÉE

POUR UN SPORT SCOLAIRE AMBITIEUX

- **Licencier tous les participants de l'association sportive (AS) à l'UNSS**
Pourcentage des élèves de l'AS licenciés
- **Inciter les élèves ayant des pratiques sportives au-delà de l'éducation physique et sportive (EPS) à s'inscrire au sein de leur association sportive scolaire**
Taux de licenciés parmi ces élèves
- **Inciter les élèves des dispositifs particuliers d'éducation à pratiquer à l'AS**
Nombre d'élèves des dispositifs particuliers d'éducation licenciés à l'UNSS
- **Systématiser les compétitions UNSS par équipe d'établissement**
Pourcentage de compétitions UNSS par équipe d'établissement
- **Créer une véritable identité des événements UNSS en proposant un règlement fédéral UNSS**
Pourcentage de rencontres organisées dans le respect du règlement fédéral UNSS
- **Organiser les Jeux de l'UNSS pour les benjamins**
Taux de benjamins impliqués dans la qualification et la participation aux jeux de l'UNSS
- **Poursuivre, améliorer et adapter les plans académiques de développement du sport scolaire, notamment en fonction des projets départementaux et des particularités locales**
- Nombre de plans académiques de développement du sport scolaire
- Nombre de réunions organisées pour élaborer et réguler les plans académiques (avec coordonnateurs de districts, membres des commissions mixtes départementales/régionales CMD/CMR, cadres, élus des AS)
- **Définir le plan pluriannuel d'implantation équilibré des rencontres nationales pour 4 ans**
Répartition des championnats de France (CF) par académie
- **Faire mieux connaître et valoriser les réalisations du sport scolaire**
Articles de presse, initiatives médiatiques mises en œuvre
- **Favoriser la pratique pluriactivité comme composante essentielle du sport scolaire et permettre la multi-activité**
Nombre d'APSA (activités physiques et sportives artistiques) programmées au calendrier
- **Pour les coordonnateurs de district, proposer un calendrier des activités permettant au licencié une pratique sur toute l'année scolaire**
Panel d'activités proposées dans un district au cours de l'année
- **Impliquer l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement à l'association sportive**
Nombre d'adultes s'impliquant dans la vie de l'AS
- **Inciter les EPLE (établissements publics locaux d'enseignement) à soutenir leur AS, y compris financièrement**
Taux d'AS soutenues

100

PROPOSITIONS POUR LE SPORT SCOLAIRE



- **Créer un conseil départemental des élèves volontaires au sein des comités directeurs des AS**
Un par département
- **Mener un travail de soutien auprès des AS, notamment pour celles en difficulté, par la mise en place d'observatoires**
- Pourcentage d'AS en difficulté ayant reçu une aide à leur dynamisation
- Nombre d'observatoires par académie
- **Échanger sur les bonnes pratiques au sein des AS**
Relevé et mutualisation des expériences originales et attractives
- **Accompagner les AS afin de leur permettre d'organiser la journée nationale du sport scolaire**
Nombre d'AS participant à une manifestation lors de la journée du sport scolaire
- **Favoriser les rencontres inter-cycles (CM2-6^e, 3^e-2nde)**
Nombre de journées promotionnelles par AS de lycée
- **Créer un défi national pour les classes de seconde «Pas une 2nde à perdre»**
Taux de lycées professionnels (LP) + taux de lycées généraux et technologiques participant au programme
- **Favoriser les rencontres communes jusqu'au niveau national entre Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP)/UNSS et UNSS/Fédération française du sport universitaire (FFSU)**
Nombre des rencontres organisées
- **Fédérer les associations des lycées français du réseau AEFÉ (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et MLF (Mission laïque française) et multiplier les rencontres sportives**
- Nombre de lycées AEFÉ et MLF affiliés à l'UNSS
- Nombre d'établissements français ayant bénéficié de l'aide de l'UNSS annuellement
- **Favoriser la pratique sportive des licenciés UNSS vers le monde fédéral**
Pourcentage de conventions permettant aux licenciés UNSS de participer à des compétitions fédérales
- **Promouvoir l'image et les valeurs véhiculées par l'UNSS vers tous les publics par la désignation d'un ambassadeur dans chaque sport**
Un Ambassadeur par sport pratiqué à l'UNSS
- **Obtenir des titres lors des championnats du monde scolaires**
- Nombre de podiums par an sur les championnats du monde
- Nombre de titres aux championnats du monde par an

LES JEUX DE L'UNSS

FOCUS

Les benjamins sont la catégorie reine de l'UNSS !

L'UNSS proposera un événement de portée nationale pour nos 370 000 licenciés. Dans chaque département de France, les jeunes filles et jeunes garçons pourront tenter de se qualifier pour participer à un événement compétitif, convivial et culturel.

POUR UN SPORT SCOLAIRE DÉMOCRATIQUE ET ACCESSIBLE

- **Maintenir à l'échelon national, le prix moyen d'adhésion à l'AS à un tarif proche de 20 euros**
Prix moyen de l'adhésion à l'AS au plan national
- **Faciliter l'attribution du certificat médical et améliorer le suivi médical des élèves sportifs en lien avec la médecine scolaire et les centres médico-sportifs municipaux**
Conventions établies avec les centres médico-sportifs
- **Garantir les temps d'entraînement et de rencontres pour les AS le mercredi après-midi**
- Taux d'établissements ayant bloqué le mercredi après-midi
- Taux d'établissements ayant aménagé d'autres créneaux en plus du mercredi après-midi
- **Travailler à une mise à disposition des installations sportives pour les activités de l'AS et de l'UNSS**
- Taux d'installations sportives mises à disposition
- Nombre de créneaux/semaine
- **Négocier avec les maîtres de « période de formation en entreprise » la libération des élèves de la voie professionnelle le mercredi après-midi**
Taux de conventions prévoyant la libération du mercredi après-midi sur les périodes de stages en entreprise
- **Viser la parité sur l'ensemble du programme « Jeunes officiels, vers une génération responsable »**
Taux de filles engagées dans le programme
- **Mixité souhaitée dans un maximum de sports jusqu'au niveau départemental, notamment en catégories benjamins et minimes**
Taux de rencontres UNSS mixtes jusqu'au niveau départemental
- **Opérationnaliser le label « filles, sports et mixité » porté par une commission ad hoc**
Nombre d'AS labellisées
- **Mettre en place la déclinaison de la commission nationale « filles, sports et mixité » au niveau régional et départemental**
Nombre de commissions régionales et départementales « filles, sports et mixité »
- **Développer les Jeux Internationaux de la Jeunesse (JIJ)**
Nombre d'établissements participant aux JIJ par an
- **Rechercher dans les AS, les districts et l'ensemble du sport scolaire, à mieux intégrer les élèves handicapés**
Nombre d'élèves handicapés licenciés à l'UNSS
- **Mettre en place une filière Sport Partagé du local jusqu'au niveau national**
Nombre d'académies mettant en place la filière

- **Intégrer au sein des championnats de France un challenge Sport Partagé**
Taux de championnats de France proposant un challenge partagé
- **Offrir la gratuité de la licence aux licenciés de la Fédération française du sport adapté (FFSA) ou de la Fédération française handisport (FFH)**
Nombre de licenciés FFSA ou FFH bénéficiant d'une licence UNSS
- **Favoriser la participation des établissements scolaires français des réseaux AEFÉ et MLF aux rencontres UNSS**
Nombre d'établissements participant aux rencontres UNSS
- **Proposer, en lien avec la gestion du capital santé, l'activité de marche sportive lors des cross**
Pourcentage de cross concernés



MAINTENIR À L'ÉCHELON NATIONAL, LE PRIX MOYEN D'ADHÉSION DE L'AS À UN TARIF PROCHE DE 20 EUROS

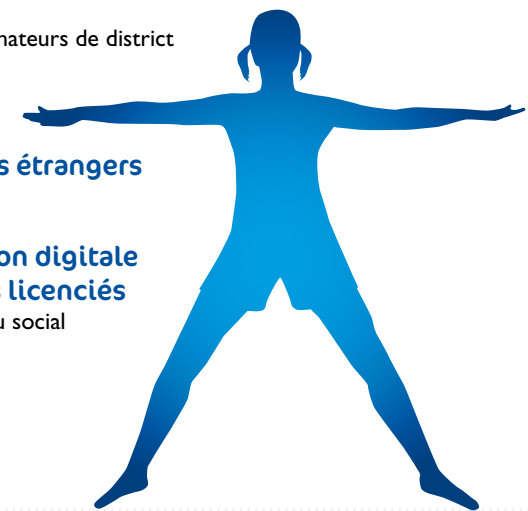
FOCUS

L'UNSS est la fédération sportive la plus accessible de France, elle doit le rester.

L'enjeu principal, partagé par tous, est de permettre au plus grand nombre d'élèves de pratiquer un sport pour un tarif accessible à chaque famille.

POUR UN SPORT SCOLAIRE INNOVANT

- **Inciter AS et districts à travailler sur des pratiques innovantes et à mutualiser les bonnes pratiques en s'appuyant sur les travaux des observatoires**
 - Nombre de contributions soumises à débat et à mutualisation lors des AG de district
 - Nombre d'observatoires des pratiques créés
- **Proposer de nouvelles formes de pratique sportive liées au pôle Innovation de la fiche sport**
Nombre de commissions mixtes nationales (CMN) proposant une pratique innovante
- **Créer un memento « Parents » à destination des parents et vice-présidents parents**
Nombre de mementos téléchargés sur le site de l'UNSS
- **Développer une formation UNSS axée sur l'offre sportive pour les filles**
 - Nombre de formations nationales
 - Nombre de formations départementales et/ou régionales
- **Mettre en place un module informatique permettant l'échange d'expériences et le déploiement d'initiatives réussies sur d'autres territoires**
 - Nombre d'expériences mises en ligne
 - Nombre d'AS inscrites
- **Mettre en place le suivi numérique du jeune officiel (JO)**
Taux de jeunes officiels dont la fiche est renseignée sur le site UNSS
- **Mettre en place la dématérialisation de la licence**
Taux de licences envoyées numériquement
- **Mettre en place des formations communes UNSS-Fédérations conventionnées à destination des Jeunes officiels arbitres, juges, organisateurs et dirigeants UNSS**
 - Nombre de formations nationales
 - Nombre de formations départementales et/ou régionales
- **Faire intervenir les directeurs UNSS et les coordonnateurs de district dans la formation universitaire initiale**
Nombre d'interventions des directeurs UNSS et des coordonnateurs de district
- **Renforcer les échanges d'expertise entre les cadres UNSS, les enseignants d'EPS, les chefs d'établissement et leurs homologues étrangers**
Nombre de rencontres par an
- **Développer dans chaque AS une communication digitale auprès des élèves de l'établissement et de ses licenciés**
Taux d'AS ayant un site internet, blog ou compte sur un réseau social
- **Intégrer le dynamisme de l'AS dans l'indice de qualité de vie de l'établissement**
Nombre d'établissements prenant en compte cet objectif



Mettre en place une convention de fonctionnement entre les AS de quartiers prioritaires et les autres AS grâce à une mutualisation des moyens

Nombre de conventions

Permettre à chaque CMN de communiquer sur son sport en responsabilité par le biais d'un « référent communication »

Nombre de productions par an et par CMN

Faire parrainer chaque championnat de France par un ambassadeur UNSS

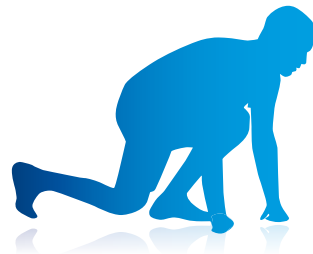
Nombre de CF parrainés

Créer une cellule stratégique de candidature et d'organisation des championnats du monde scolaires

- Nombre de championnats du monde scolaires attribués en France par an
- Nombre de Français dans les instances de la fédération internationale du sport scolaire

Créer une passerelle pour les licenciés UNSS vers la FFSU

Outil créé



VALORISER LES PRATIQUES INNOVANTES ET LES BONNES PRATIQUES

FOCUS

La valorisation des pratiques en matière de sport scolaire permet aux animateurs et aux présidents d'AS, ainsi qu'aux cadres de l'UNSS de mutualiser l'expérience acquise et de construire un véritable héritage commun.

POUR UN SPORT SCOLAIRE ANCRÉ DANS LES TERRITOIRES

Positionner le projet de l'AS comme partie intégrante de la contractualisation des EPLE

Nombre de contractualisations prenant en compte le projet d'AS

Renforcer le rôle stratégique des conseils régionaux de l'UNSS (CR UNSS) et veiller au bon fonctionnement des conseils départementaux de l'UNSS (CD UNSS)

- Nombre de CR UNSS tenus par an
- Nombre de CD UNSS tenus par an

Développer une offre sportive tenant compte des infrastructures et des particularités locales

Nombre de rencontres départementales et régionales liées aux cultures sportives régionales

Décliner toutes les commissions nationales en régions et départements pour les disciplines concernées dans l'académie

- Nombre de commissions régionales organisées pour les disciplines à finalité académique
- Nombre de commissions départementales

Favoriser la cohérence des districts UNSS et Education nationale

Taux de districts en cohérence sur la France

Mettre en place un référent chef d'établissement par district, bassin

Nombre de référents chefs d'établissement en district

Créer un dialogue stratégique entre le niveau national et le niveau régional

- Nombre de réunions bilatérales direction nationale-directions des services régionaux (DN-DSR)
- Nombre de réunions académiques annuelles en présence des directeurs nationaux adjoints en charge du suivi de l'académie

Favoriser les échanges internationaux « sport scolaire » au niveau local en lien avec les politiques de relations internationales des territoires

- Taux d'AS qui s'engagent dans les échanges internationaux
- Nombre de départements ayant au moins un projet relations européennes et internationales

Créer la coupe des DOM (départements d'Outre-Mer)

- Nombre de coupes des DOM organisées par championnat de France
- Nombre d'équipes issues de l'outre-mer participant à la coupe

Créer un défi national Challenge rural

Nombre d'AS participant au défi national

Créer un guide pour démarcher des partenaires locaux en fonction du niveau de compétition organisé

Nombre de guides partenariat distribués

Organiser un séminaire annuel des coordonnateurs de district

Nombre de participants

● **Reconnaître officiellement et valoriser la place et le rôle des coordonnateurs de district comme maillon essentiel de l'activité de l'UNSS**

Nombre d'académies ayant mis en place une lettre de mission à destination des coordonnateurs de district

● **Mettre en place systématiquement un protocole de début et de fin de rencontre au niveau inter-académique et championnats de France**

Nombre de rencontres respectant ce protocole



FOCUS

LE DISTRICT ET SON COORDONNATEUR, PIERRES ANGULAIRES DU SPORT SCOLAIRE

Le district est une unité géographique essentielle pour le fonctionnement de l'UNSS. C'est le premier échelon de la rencontre sportive. Il permet aussi une mise en cohérence des moyens humains, matériels et budgétaires.

Grâce à un fonctionnement de proximité, il favorise la réflexion pédagogique entre les enseignants d'EPS.

Le coordonnateur de district, grâce à un suivi régulier du projet annuel, impulse une réelle dynamique. Il est le maillon fort de l'UNSS.

POUR UN SPORT SCOLAIRE ÉTHIQUE & SOLIDAIRE

● **Mettre en place une commission d'éthique au sein de l'UNSS pour porter la charte éthique, apporter une réflexion sur ces sujets**

Nombre de réunions annuelles de la commission

● **Proposer des campagnes de sensibilisation sur le dopage**

- Nombre de stands sur les championnats de France
- Nombre de visiteurs sur les outils web utilisés
- Maintien d'un nombre le plus faible possible des contrôles positifs

● **Rendre systématique la lecture du code du sportif par un vice-président élève lors des rencontres UNSS ainsi que sa participation à la remise des récompenses**

Nombre d'événements sur lesquels la lecture et la remise de récompenses sont réalisées

● **Mener une campagne contre les violences et les incivilités**

Baisse des faits de violences et d'incivilités

● **Mener un travail permanent contre les discriminations**

Baisse des faits de discrimination

● **Mettre en place un trophée du Fairplay lors des rencontres UNSS**

- Nombre de trophées distribués sur les rencontres académiques et inter-académiques
- Nombre de trophées du Fairplay distribués sur les championnats de France

● **Construire des formes de solidarité dans le sport scolaire, y compris financières (fonds de solidarité)**

Nombre d'AS ayant recours à la solidarité financière.

● **Faire des instances UNSS des moments d'analyse et de propositions**

Nombre de sollicitations par an

LA COMMISSION ÉTHIQUE DU LOCAL AU NATIONAL

FOCUS

Le sport scolaire contribue à promouvoir le respect, les valeurs éducatives et humanistes du sport.

La commission éthique a deux finalités :

- Mener une réflexion sur la place de l'éthique dans le sport scolaire ;
- Proposer des solutions éducatives et juridiques afin d'éviter les dérives du sport moderne au sein de l'école.

POUR UN SPORT SCOLAIRE RESPONSABLE

- **Obtenir la prise en compte de l'activité de l'élève au sein de l'AS dans le livret scolaire au collège**
Nombre d'élèves ayant fait valider leur activité de l'AS sur leur livret scolaire
- **Promouvoir l'inscription de tout jeune officiel et tout élève médaillé au niveau national à l'option facultative EPS pour le baccalauréat**
Taux d'élèves JO nationaux ou médaillés nationaux ayant validé l'option facultative EPS au baccalauréat
- **Poursuivre la formation des jeunes juges et jeunes arbitres et organiser leur suivi lors des phases départementales et au-delà**
- Nombre de formations départementales et académiques
- Nombre de sports comportant des formations
- **Informier et former les vice-présidents parents d'élèves à la vie de l'AS ainsi que les membres du comité directeur**
Taux de départements organisant au moins une formation par an
- **Maîtriser le forfait journalier des championnats de France**
Taux de CF dont le prix du forfait journalier est conforme
- **Promouvoir l'engagement associatif auprès des élèves par la création du « Livret du Jeune Dirigeant »**
- Nombre de livrets distribués/téléchargés
- Nombre de journées de formation par an
- **Organiser annuellement le challenge JO en alternance collège/lycée**
Taux d'académies représentées au Challenge
- **Favoriser et encourager la présence des jeunes reporters sur les rencontres UNSS dès le niveau académique**
Nombre de rencontres couvertes par des jeunes reporters
- **Permettre au Jeune officiel d'exercer dans les fédérations sportives conventionnées**
Taux de fédérations sportives conventionnées reconnaissant les passerelles « Jeunes officiels »
- **Créer un statut de « Jeune officiel secouriste » certifié PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1)**
Nombre de JO diplômés PSC1
- **Favoriser la représentation au challenge Jeune Officiel d'un établissement issu des quartiers prioritaires**
Nombre d'équipes représentant un établissement de quartier prioritaire
- **Participer aux programmes éducatifs attachés aux candidatures ou à la réception des grands événements sportifs en France**
Nombre de participations de l'UNSS

- **Proposer aux enseignants référents des formations complémentaires en collaboration avec toutes les fédérations conventionnées**
- Nombre de stages nationaux
- Nombre de stages régionaux/départementaux
- **Créer un institut national de formation au sein de l'UNSS**
Nombre de formations à destination des cadres UNSS/ chefs d'établissement / enseignants organisées par an
- **Créer le label « Santé » et une forme de suivi via l'espace licencié du site internet**
- Nombre d'AS labellisées
- Taux de licenciés effectuant le suivi
- **Mettre en place un stand santé-nutrition sur tous les CF avec les partenaires**
Nombre de compétitions ayant un stand
- **Créer le label « Développement durable »**
Nombre d'AS labellisées
- **Favoriser l'émergence d'une génération « verte »**
- Taux de rencontres UNSS possédant des brigades vertes à partir du niveau régional
- Taux de rencontres instaurant un tri sélectif
- Taux de rencontres UNSS utilisant des objets réutilisables (gourdes, gobelets)
- **Travailler avec les collectivités locales et les transporteurs pour diminuer le coût des transports**
- **Décliner dans chaque académie la Commission nationale des Chefs d'établissement par la création d'une Commission académique des Chefs d'établissement (CACE)**
Taux d'académies possédant une CACE qui se réunit tous les ans
- **Développer la participation des AS et des services aux différents prix (prix de l'éducation, esprit 2i2D)**
Nombre d'AS et de services qui postulent à différents prix



PROGRAMME « VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE »

C'est le programme le plus symbolique de l'UNSS avec plus de 100 000 élèves certifiés.

Reconnu de tous les acteurs du sport scolaire, il permet à nos jeunes d'officier à l'UNSS mais aussi dans les autres fédérations amies.

Les rôles sont multiples :

- arbitres
- organisateurs
- juges
- reporters
- vice-présidents des associations sportives



RÈGLEMENT FÉDÉRAL 2012-2016

I. INTRODUCTION

Le présent Règlement fédéral et les fiches sports constituent les règlements sportifs de l'UNSS évoqués à l'article III.3.28 du Règlement Intérieur. Les « fiches sports » remplacent les « lettres circulaires sportives » évoquées à l'article III.3.37.

Le Règlement fédéral de l'UNSS a valeur de réglementation et définit avec précision les éléments incontournables à prendre en compte par chaque organisateur d'événement UNSS conforme aux dispositions du Règlement Intérieur de l'UNSS.

Il fixe les conditions d'accès communes aux compétitions

UNSS, notamment pour les championnats inter-académiques et les championnats de France régis par la réglementation nationale.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement fédéral UNSS pour les dispositions communes et à la fiche sport pour les éléments spécifiques à chaque sport.

Le règlement fédéral UNSS, en laissant aux services UNSS une souplesse d'organisation des phases départementales et académiques, nécessite des déclinaisons régionales et départementales qui intègrent l'ensemble des thèmes liés au Plan 2012-2016.

II. L'ACCÈS AUX RENCONTRES UNSS

A. La licence UNSS

Font partie de l'association sportive les élèves inscrits dans l'établissement et titulaires de la licence délivrée par l'Union Nationale du Sport Scolaire.

La licence UNSS est obligatoire pour participer à des compétitions organisées par l'UNSS et est exigée avant le début de toute épreuve.

Lors des compétitions UNSS, la licence peut être présentée sous différentes formes :

- listing des licenciés (sur papier ou sur support numérique),
- licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

À tout moment de la compétition, une vérification peut être effectuée.

Toute licence non conforme entraîne le paiement d'une amende (10€) et impose la justification d'identité.

En cas de non présentation de justificatif de licence, la participation à la compétition est soumise :

- soit à la présentation de l'attestation d'inscription par

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Article 2 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS (décret n°86.495 du 14 mars 1986 (article 2))
- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 28 et suivants)

Internet, certifiée conforme par le chef d'établissement/président d'AS et attestant la présentation du certificat médical de non contre-indication et d'un justificatif d'identité ;

- soit à la présentation d'une déclaration sur l'honneur, d'un justificatif d'identité et paiement d'une amende de 10€ par licence non conforme.

En conséquence, pour toute rencontre, les services UNSS doivent prévoir les modalités nécessaires au contrôle des licences et veiller à l'application des dispositions réglementaires, rappelées ci-dessus, en s'assurant que les compositions d'équipes sont conformes.

B. La tenue de compétition

Couleurs de l'établissement : dans les épreuves organisées par l'UNSS, les concurrents représentent l'association sportive de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Un concurrent ne respectant pas cette disposition peut se voir refuser la participation à l'épreuve par l'organisation ou l'arbitre.

Publicité : la publicité est tolérée mais doit être conforme à la réglementation définie en Assemblée Générale de l'UNSS. Le choix de la publicité est soumis à l'autorisation

TEXTE DE RÉFÉRENCE

- Règlement Intérieur de l'UNSS (articles III.3 – 49 et 50)

préalable de la Direction nationale de l'UNSS après avis du directeur du service départemental et du directeur du service régional. Cette autorisation devra obligatoirement être présentée avant toute rencontre. Son absence ou une publicité non conforme aux dispositions entraînera la non participation à la rencontre.

C. Les accompagnateurs d'équipe

L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière et devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.

En conséquence toute personne encadrant une équipe lors des compétitions relevant de l'UNSS devra être

TEXTE DE RÉFÉRENCE

• Article 2-4 des dispositions statutaires obligatoires pour les AS

en mesure de fournir un document attestant de cet agrément, sous peine de se voir exclure de la compétition ou interdire l'encadrement sportif de l'équipe. (cf. document en annexe 4).

D. Conditions particulières d'accès aux rencontres UNSS pour les établissements de l'étranger

La rencontre sportive est un vecteur favorisant le développement d'échanges d'élèves en matière de mobilité internationale. Dans ce sens, du niveau local au niveau international, des équipes issues d'établissements scolaires à l'étranger pourront participer aux événements

de l'UNSS à condition de posséder tous les impératifs en matière d'assurance individuelle. En référence à l'accord du 29 juin 2011 entre l'UNSS et l'AEFE, la participation des lycées français de l'étranger est conditionnée par l'affiliation et la prise de licence auprès de l'UNSS.

E. Baccalauréat

Conformément à l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats général et technologique, les élèves ayant obtenu un podium lors des championnats de France

TEXTE DE RÉFÉRENCE

• Arrêté 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012

UNSS et/ou une certification Jeune officiel de niveau national ou international peuvent prétendre à la validation de l'option facultative EPS.

III. LES CHAMPIONNATS DE FRANCE

A. Préambule

Dispositions générales

L'UNSS organise des championnats regroupant des équipes d'association sportive. Ainsi, il n'existe pas de championnat de France individuel ou par équipe académique. Tous les élèves doivent être inscrits dans le même établissement pour accéder aux finalités nationales à l'exception des lycées et lycées professionnels ayant constitué des équipes communes selon l'article III.3.38 du Règlement Intérieur.

Les règlements sportifs sont ceux de l'UNSS validés par les commissions mixtes nationales. Néanmoins, les règlements des fédérations sportives concernées viennent compléter ceux de l'UNSS.

Une association sportive ne peut présenter qu'une seule équipe à la phase finale des championnats de France UNSS par équipe d'établissement ou excellence dans la même catégorie

d'âge, de sexe et dans le même sport. Les inscriptions en ligne sur le site dédié à cet effet sont obligatoires dans les délais inscrits sur la convocation des championnats de France.

Un élève inscrit en équipe établissement ou en équipe excellence peut participer dans plusieurs catégories d'âge dans le même sport mais pas dans la même journée.

Dans le cadre des partenariats en matière de relations internationales développées par l'UNSS, des équipes issues des établissements étrangers peuvent être invitées sur les championnats de France. Les équipes des lycées français de l'étranger (AEFE et MLF) et les équipes étrangères dont l'accord bilatéral le précise peuvent obtenir le titre de champion de France. Par ailleurs, même en cas de victoire, les équipes étrangères non incluses dans les dispositions précédentes ne pourront prétendre à ce titre national.

Disciplines

Chaque année, les sports suivants possèdent OBLIGATOIREMENT une finalité nationale nommée championnat de France :

ATHLÉTISME ESTIVAL	FUTSAL	RUN AND BIKE
ATHLÉTISME HIVERNAL	GOLF	SKI ALPIN
AVIRON	GOLF SUR PITCH AND PUTT	SKI NORDIQUE
AVIRON INDOOR	GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	SNOWBOARD
BADMINTON	GYMNASTIQUE AÉROBIC - STEP	SPORT PARTAGÉ
BADTEN	GYMNASTIQUE ARTISTIQUE	MULTI ACTIVITÉS
BASKETBALL	GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	TENNIS
CANOË KAYAK	HALTÉROPHILIE MUSCULATION	TENNIS DE TABLE
COURSE D'ORIENTATION	HANDBALL	TIR À L'ARC
CROSS COUNTRY	JUDO	TIR SPORTIF
DANSE	LUTTE	TRIATHLON
DUATHLON	NATATION SPORTIVE	ULTIMATE
ÉQUITATION	PLANCHE À VOILE	VOILE
ESCALADE	RAID MULTI ACTIVITÉS	VOLLEYBALL
ESCRIME	RUGBY	VTT
FOOTBALL	RUGBY 13	WATERPOLO

Sous réserve de partenariat avec la fédération sportive de référence et de possibilité d'organisation départementale ou régionale, un championnat de France est organisé tous les ans pour les activités suivantes :

ARTS DU CIRQUE	KARATÉ	SPORT BOULES
BASEBALL	KAYAK POLO	SPORTS DE GLACE
BOXE ÉDUCATIVE ASSAUT	KITE SURF	SURF BODYBOARD
BOXE FRANÇAISE SAVATE	PARAPENTE	TAEKWONDO
HOCKEY SUR GAZON	PELOTE BASQUE	VOLLEY DE PLAGE

Par ailleurs, les Commissions Mixtes Nationales veilleront aux possibilités d'organisation pour des championnats de France à « taille humaine » et organisables dans la plupart des départements.

La décision d'ouverture d'un Championnat de France relève de la Direction nationale qui prendra en considération un certain nombre d'éléments, en concertation avec la CMN et l'organisateur : participation de la fédération délégataire conventionnée, nombre d'équipes inscrites, dynamique du sport au regard du nombre d'AS en France, aspects financiers, etc.

L'UNSS envisage de développer des sports qui pourraient voir des organisations nationales dans les années futures.

B. Les outils d'éducation et de prévention

Les championnats de France dépassent largement la tenue stricte de la compétition entre les meilleures équipes de France hexagonale et ultramarine. En effet, ils apparaissent comme un moment privilégié pour sensibiliser l'ensemble des participants.

Ainsi, tous les championnats de France doivent proposer :

- Un point accueil de sensibilisation aux conduites addictives, en particulier le dopage,
- Un stand d'information sur les discriminations et la lutte contre le racisme,
- Un comptoir développement durable qui permet le tri des déchets,

Plan pluriannuel d'implantation

Les championnats sont organisés selon le plan pluriannuel d'implantation. Il a vocation à répartir sur l'ensemble du territoire et pour 4 ans, l'organisation des championnats de France.

Il se veut le plus équitable possible et se place dans la continuité du programme 2008 – 2012. Dans ce sens, la ventilation géographique arrêtée (cf. document en annexe) n'acceptera aucune dérogation sur la période 2012 – 2016. En conséquence, les services régionaux et départementaux de l'UNSS pourront anticiper à plus long terme l'organisation d'un événement sportif de l'ampleur d'un championnat de France. Les partenariats locaux, notamment financiers avec les collectivités territoriales, peuvent être envisagés en amont de l'événement.

- Un atelier d'initiation aux gestes de premier secours.

Ces points d'information et d'initiation sont des lieux privilégiés de coopération avec les acteurs associatifs et les responsables locaux concernés.

Par ailleurs, les organisateurs veilleront tout particulièrement à ne plus distribuer de manière systématique des bouteilles d'eau minérale, mais au contraire à concevoir une démarche durable, notamment par la distribution de gourdes ou gobelets personnels et réutilisables.

1. Les qualifications académiques et inter-académiques

Les qualifications s'effectuent au niveau académique ou au niveau inter-académique¹.
Pour **tous les sports** à qualification inter-académique le découpage adopté est le suivant :

1	AMIENS	LILLE	REIMS
2	CRÉTEIL	PARIS	VERSAILLES
3	CAEN	ROUEN	-
4	BESANÇON	NANCY/METZ	STRASBOURG
5	NANTES	RENNES	-
6	DIJON	ORLÉANS/TOURS-	
7	BORDEAUX	POITIERS	-
8	CLERMONT-FERRAND	LIMOGES	-
9	MONTPELLIER	TOULOUSE	-
10	GRENOBLE	LYON	-
11	AIX/MARSEILLE	CORSE	NICE

2. Les équipes d'Outre-Mer

Règles générales

L'UNSS attache de l'importance à la participation des équipes issues des territoires d'Outre-Mer. Afin de ne pas les mettre en concurrence entre elles, deux règles sont établies sur la période 2012 - 2016.

Au préalable, les équipes d'Outre-Mer procèdent à une pré-inscription qui devra parvenir à la Direction Nationale UNSS pour le 30 octobre de chaque année avec l'engagement ferme du service régional. En fonction des inscriptions recensées, une qualification par la

Direction Nationale sera effectuée. Une confirmation des équipes souhaitant participer aux championnats de France sera effectuée quinze jours avant la date des championnats académiques ou inter-académiques de France hexagonale.

Pour les sports qui sont organisés en formule de « poules », en cas d'inscription multiple d'équipes d'Outre-Mer dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport, la priorité sera donnée selon le tableau ci-dessous :

	1 ^{ER}	2 ^E	3 ^E	4 ^E	5 ^E	6 ^E	7 ^E
2013	GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI
2014	MARTINIQUE	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE
2015	GUADELOUPE	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE	MARTINIQUE
2016	NOUVELLE CALÉDONIE	MAYOTTE	RÉUNION	TAHITI	GUYANE	MARTINIQUE	GUADELOUPE

Pour tous les autres sports, les commissions mixtes nationales détermineront le nombre d'équipes

susceptibles d'être accueillies lors des championnats de France.

Coupe UNSS d'Outre-Mer

Chaque année, un sport collectif dans une même catégorie d'âge et de sexe, verra l'organisation en France

hexagonale d'une Coupe UNSS d'Outre-Mer. Elle sera qualificative au championnat de France concerné.

(1) Les associations sportives qui pour des raisons géographiques ou autres participent aux animations dans une académie limitrophe, devront disputer les Championnats d'académie ou inter-académiques dans leur académie d'origine pour pouvoir prétendre à qualification nationale.

3. Les règles de repêchage

Afin de limiter les incertitudes concernant les repêchages pour les championnats de France, chaque équipe qui en fait la demande doit avoir disputé le championnat académique ou inter-académique, et avoir rempli la demande de repêchage signée par le chef d'établissement (cf. document en annexe). Celle-ci est à remettre dès le lendemain du championnat académique ou inter-académique au service régional d'appartenance de

l'équipe qui transmettra à la Direction Nationale (par courriel ou courrier).

Un protocole strict de repêchage est mis en place. En cas de forfait d'une équipe qualifiée aux championnats de France, une équipe sera repêchée en utilisant l'ordre de priorité suivant :

1. L'équipe classée juste derrière l'équipe qui a fait forfait lors des qualifications inter-académiques ou académiques,
2. Une équipe de l'académie organisatrice des championnats de France,
3. Une équipe choisie par la Direction Nationale parmi les équipes qui ont renseigné la demande de repêchage,
4. Une équipe de l'académie ou de l'inter-académie de l'association sportive championne de France l'année précédente.

D. Conditions de participation des équipes pour les championnats de France

Sont non concernées :

- Les équipes dont l'association sportive a fait forfait l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport,
- Toute équipe qui déclare forfait dans les huit jours précédant les championnats de France devra, en plus,

acquitter à l'organisateur les frais d'hébergement et de restauration prévus par la convocation

- Les équipes dont l'association sportive n'a pas assisté à la cérémonie protocolaire l'année précédente lors des phases finales du championnat de France dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport.

1. Les championnats de France par équipe d'établissement

Les équipes soumises aux conditions suivantes ne sont pas autorisées à participer aux championnats de France par équipe d'établissement :

- Les équipes concernées par les restrictions inscrites dans la fiche sport de référence,
- Les équipes qui ne respectent pas les impositions de la convocation au championnat de France,
- Les équipes comportant un élève inscrit sur les listes des Sections Sportives Scolaires, des pôles France ou sur toute liste fédérale fournie à l'UNSS par la fédération sportive concernée,
- Les équipes comportant un élève inscrit en centre de formation ou de préformation ou sur les listes des athlètes de haut niveau du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative
- Les équipes dont un élève a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport,

- Les équipes ayant atteint les deux années précédentes un niveau de performance en championnats de France par équipe d'établissement, défini dans la fiche sport de référence,

- Les équipes ayant atteint l'année précédente un niveau de performance en championnats de France excellence, défini dans la fiche sport de référence.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires ne pourront s'engager en championnat de France par équipe d'établissement uniquement s'ils ont engagé une ou plusieurs équipes en championnat excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe et dans le même sport.

Les équipes hors Sections Sportives Scolaires, obligées à participer au championnat excellence pourront revenir en équipe d'établissement l'année n+1 si elles n'obtiennent pas le niveau de résultat plancher défini par la commission mixte nationale. Elles ne pourront pas, en revanche, présenter d'équipe en championnat de France par équipe d'établissement l'année en cours.

1. Les championnats de France excellence

Ouverts à toutes les associations sportives qui le souhaitent, ils verront la participation obligatoire de toutes les associations sportives interdites dans les championnats de France par équipe d'établissement.

Assujettis aux avenants annuels signés entre l'UNSS et les fédérations sportives concernées, les championnats de France par équipe excellence peuvent être organisés chaque année. Ils sont déclinés au niveau local entre les services de l'UNSS et les comités et les ligues sportives.

Les établissements comportant des Sections Sportives Scolaires doivent obligatoirement inscrire en ligne la liste officielle des élèves des sections avant la date limite. En cas de non-respect

de cette règle, tous les élèves de l'établissement seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire. Ces établissements, s'ils ne s'engagent et ne participent pas en catégorie excellence, ne pourront pas inscrire d'équipe en championnat par équipe d'établissement dans la même catégorie d'âge, de sexe et dans le même sport, à partir du niveau académique inclus.

Les Sections Sportives Scolaires relevant de plusieurs sports (exemple : Section Sportive Scolaire APPN, etc.), devront se positionner avec validation du Directeur du service départemental UNSS sur un sport prioritaire et devront s'inscrire dans ce sport en excellence.

IV. VERS UNE GÉNÉRATION RESPONSABLE

Pilier fort de l'accès à la responsabilisation des élèves, la formation des Jeunes Officiels monte en puissance à travers le programme « Vers une génération responsable ». Ainsi, la formation des Jeunes arbitres et juges à destination des rencontres sportives est complétée par les rôles de Jeunes organisateurs et de Vice-présidents

élèves. Ces derniers ont un rôle tout aussi important à jouer au cours des rencontres UNSS de tout ordre.

Tout Jeune Officiel est membre de l'association sportive de son établissement et est donc titulaire d'une licence UNSS.

A. Règlement et accès aux finalités nationales pour les Jeunes Officiels – Arbitre, Juge

Chaque équipe doit posséder en son sein un Jeune Officiel et ce, quel que soit le niveau de pratique. La réglementation départementale ou académique peut autoriser le Jeune juge ou le Jeune arbitre à concourir. Au-delà il ne pourra plus.

Chaque commission mixte départementale et régionale a toute liberté pour imposer ses propres règles et les niveaux de certification exigés dans ses compétitions.

Pour les sports à qualification inter-académique, au-delà du niveau académique, le Jeune Officiel n'est plus autorisé à concourir et les règles nationales s'appliquent.

Par ailleurs, il peut appartenir à une autre association

sportive. Il est de la même académie et en priorité du même département ou même district.

Quel que soit le niveau de compétition, le Jeune Officiel ne peut intervenir dans le classement de son équipe.

Afin de répondre aux impératifs d'organisation des championnats de France, il revient aux commissions mixtes régionales de constituer un groupe de Jeunes arbitres par sport. Le responsable Jeune arbitre de la commission devra les convoquer, valider leur certification et les proposer aux rencontres inter-académiques et aux championnats de France.

1. Particularités pour les championnats départementaux et académiques

Lorsque deux équipes seulement sont présentes, il est de la responsabilité de l'organisateur de prévoir des arbitres neutres. En cas d'absence du ou des arbitre(s) désigné(s) par la commission compétente, l'épreuve doit avoir lieu et les équipes présentes ne peuvent se prévaloir de cette absence pour remettre la rencontre.

Lors des championnats académiques, toutes les équipes

TEXTE DE RÉFÉRENCE

- Règlement Intérieur de l'UNSS (article III.3 – 55, alinéas b et c)

qualifiées doivent présenter un Jeune arbitre de niveau départemental minimum. En cas de défaut, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

2. Particularités pour les championnats inter-académiques et les championnats de France

Pour les championnats inter-académiques :

- Lors des championnats inter-académiques, toutes les équipes qualifiées doivent présenter un Jeune arbitre de niveau académique minimum. En cas de défaut, l'équipe ne pourra prétendre à une qualification.

Pour les championnats de France :

- Chaque équipe est obligatoirement accompagnée par un Jeune arbitre licencié UNSS et certifié de niveau académique minimum. Il fait partie de la délégation et est pris en charge par l'association sportive de l'établissement qualifié. En cas d'absence, l'équipe ne pourra participer au championnat.
- Dans chaque académie, la sélection des meilleurs Jeunes Officiels peut être réalisée. Ils sont désignés par la Commission Mixte Régionale sous la responsabilité des directeurs des services régionaux qui les convoquent sur les championnats concernés. Ils doivent être certifiés au niveau académique au minimum. Financièrement, leur

- Lors des rencontres inter-académiques, l'organisateur de la compétition choisit la formule la plus adaptée pour superviser les arbitres de niveau académique en présence.

déplacement, avec une équipe qualifiée de l'académie ou non, est pris en charge par le service régional dont ils dépendent. Leur hébergement et leur restauration seront pris en charge par la Direction Nationale.

- Le plan pluriannuel d'organisation des championnats de France, permet à l'organisateur d'anticiper sur l'événement. En conséquence, il est de sa responsabilité de former un pool local de Jeunes arbitres certifiés de niveau départemental minimum, qui complètera l'ensemble du groupe des Jeunes arbitres officiant sur le championnat.

B. Les Jeunes Officiels - Jeunes organisateurs sur les rencontres UNSS

Les élèves des établissements proches du lieu d'organisation des rencontres UNSS doivent être au maximum intégrés à l'organisation de l'événement. Une attention particulière doit être portée à ce rôle lors des championnats de France.

Traditionnellement en soutien des équipes enseignantes, le rôle de Jeune organisateur trouvera une place particulière autour de différents rôles.

En conséquence, sur chaque championnat de France :

- Une équipe de Jeunes reporters est constituée pour suivre médiatiquement le championnat. La mobilisation des établissements du département ou de l'académie organisant les championnats de France permet

l'émergence de projets thématiques dans les associations sportives et, par extension, dans les établissements scolaires. Gestion de site internet, rédaction d'articles, prise de vue, etc., sont autant d'éléments pris en considération par les jeunes reporters.

- Des brigades vertes veillent à l'état des installations et des lieux de rencontre (propreté, tri des déchets, sensibilisation des participants). Constituées par l'organisateur elles peuvent être renforcées par un appel à candidature auprès des équipes participantes au championnat.
- Des Jeunes secouristes certifiés PSC I sont répartis par l'organisation sur les différents lieux de compétition.

C. Les Jeunes Officiels - Jeunes dirigeants, Vice-présidents élèves sur les événements UNSS

Chaque association sportive doit procéder à l'élection en comité directeur d'un Vice-président élève. Au-delà de ses missions au sein de l'association sportive, les Vice-présidents élèves jouent un rôle important dans les rencontres UNSS.

Ainsi, pour chaque championnat de France, un Vice-président et une Vice-présidente devront lire le code du sport scolaire lors du protocole d'ouverture de l'événement. De plus, ils participeront à la remise des récompenses au moment des podiums au même titre que les représentants officiels invités par l'organisation.

ANNEXE 1 DEMANDE DE REPÊCHAGE

■ Je soussigné _____
 Président de l'association sportive du collège lycée⁽¹⁾ _____
 à _____ Académie de _____
 sollicite le repêchage de mon équipe (catégorie) _____ de (sport) _____
 pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____
 du _____ au _____ 20 _____

■ Je m'engage, en cas de repêchage, à ce que cette équipe participe effectivement aux championnats de France

■ Les demandes de repêchage seront conditionnées à la réception de ce document

■ Justifications de la demande : _____

■ Coordonnées de l'enseignant responsable obligatoires :

Tél. : _____ Portable : _____ Courriel : _____
 À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

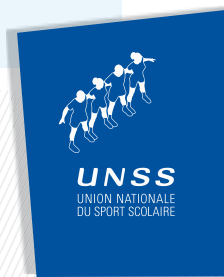
■ Avis du directeur du service régional UNSS : _____

Signature du directeur régional UNSS

(1) Rayer la mention inutile

ANNEXE 2 LE PLAN PLURIANNUEL D'IMPLANTATION 1/3

GROUPE 1 AMIENS - LILLE - REIMS			
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Hivernal Basketball Boxe Assaut Course d'Orientation Escalade Gymnastique Artistique Handball Les Internats d'Excellence en Fête Natation / Water-polo Lycées Planche à voile Raid Tir à l'Arc Tir Sportif	Badminton Baseball Challenge Jeunes Officiels Équitation Football Golf Judo Tennis Voile Volleyball	Athlétisme Hivernal Badten Cross Équitation Futsal Gymnastique Aérobie-Step Haltérophilie / Musculation Kayak Polo Lutte Triathlon - Duathlon Volley de Plage Mixte	Basketball Boxe Française Course d'Orientation Escrime Gymnastique Acrobatique Jeux de l'UNSS Karaté Natation / Water-polo Collèges Planche à voile Rugby Tennis de Table
GROUPE 2 CRÉTEIL - PARIS - VERSAILLES			
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Hivernal Aviron Indoor Basketball Cross Gymnastique Artistique Karaté Les Internats d'Excellence en Fête Lutte Rugby Tir Sportif	Aviron Indoor Badten Boxe Française Challenge Jeunes Officiels Football Gymnastique Acrobatique Raid Run and Bike Tennis de Table Volleyball	Athlétisme Aviron Indoor Canoë Kayak Danse Gymnastique Aérobie-Step Handball Hockey sur Gazon Natation / Water-polo Collèges Ultimate	Athlétisme Hivernal Aviron Indoor Badminton Basketball Canoë Kayak Escalade Gymnastique Artistique Haltérophilie / Musculation Jeux de l'UNSS Rugby Tir à l'Arc
GROUPE 3 CAEN - ROUEN			
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Baseball Basketball Challenge Jeunes Officiels Cross Golf Gymnastique Aérobie-Step Haltérophilie / Musculation Raid Rugby Triathlon - Duathlon Ultimate Volley de Plage Mixte	Athlétisme Hivernal Boxe Assaut Canoë Kayak Équitation Futsal Gymnastique Rythmique Gymnastique Artistique Planche à voile Tir à l'Arc Volleyball	Athlétisme Équitation Escrime Handball Jeux de l'UNSS Judo Natation / Water-polo Lycées Run and Bike Voile	Athlétisme Hivernal Badten Danse Football Gymnastique Artistique Jeux de l'UNSS Kayak Polo Rugby Tennis Tir Sportif Volley de Plage Mixte VTT
GROUPE 4 BESANÇON - NANCY/METZ - STRASBOURG			
2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Challenge Jeunes Officiels Danse Escrime Football Gymnastique Aérobie-Step Hockey sur Gazon Natation / Water-polo Collèges Rugby Ski Alpin Excellence Tennis de Table Ultimate Volleyball	Baseball Boxe Assaut Course d'Orientation Futsal Gymnastique Artistique Kayak Polo Raid Ski Nordique Tennis Tir Sportif	Badminton Basketball Escalade Golf Gymnastique Rythmique Handball Jeux de l'UNSS Karaté Ski Alpin Snowboard Etablis. VTT	Course d'Orientation Basketball Football Gymnastique Acrobatique Haltérophilie / Musculation Jeux Internationaux de la Jeunesse Natation / Water-polo Lycées Run and Bike Ski Alpin Excellence Triathlon - Duathlon Volleyball



ANNEXE 2 LE PLAN PLURIANNUEL D'IMPLANTATION 2/3

GRUPE 5 NANTES - RENNES

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Athlétisme Badminton Football Gymnastique Acrobatique Judo Triathlon - Duathlon Volley de Plage Mixte Volleyball	Canoë Kayak Course d'Orientation Danse Futsal Haltérophilie / Musculation Jeux de l'UNSS Planche à voile Raid Triathlon - Duathlon VTT	Badten Basketball Boxe Assaut Escrime Jeux de l'UNSS Karaté Lutte Natation / Water-polo Lycées Raid Rugby Voile	Cross Football Gymnastique Rythmique Hockey sur Gazon Jeux Internationaux de la Jeunesse Judo Tir à l'Arc Ultimate Volley de Plage Mixte Volleyball

GRUPE 6 DIJON - ORLÉANS/TOURS

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Badminton Danse Escalade Football Jeux de l'UNSS Karaté Tennis Volleyball VTT	Cross Gymnastique Acrobatique Handball Hockey sur Gazon Jeux de l'UNSS Kayak Polo Lutte Natation / Water-polo Lycées Tir à l'Arc Ultimate	Baseball Basketball Course d'Orientation Danse Golf Gymnastique Artistique Jeux Internationaux de la Jeunesse Natation / Water-polo Collèges Raid Rugby Tir Sportif	Boxe Française Cross Futsal Gymnastique Aérobie-Step Judo Kayak Polo Les Internats d'Excellence en Fête Tennis de Table Volleyball

GRUPE 7 BORDEAUX - POITIERS

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Arts du Cirque Badten Boxe Française Équitation Escrime Futsal Haltérophilie / Musculation Lutte Pelote basque Rugby à 13 Ski Alpin Excellence Surf Voile Volleyball	Arts du Cirque Athlétisme Hivernal Cross Danse Gymnastique Aérobie-Step Handball Jeux de l'UNSS Judo Pelote basque Ski Alpin Snowboard Éts. Surf Tennis de Table Volley de Plage Mixte VTT	Arts du Cirque Baseball Boxe Assaut Football Jeux Internationaux de la Jeunesse Pelote basque Planche à voile Rugby Rugby à 13 Run and Bike Ski Alpin Excellence Surf Tir à l'Arc Triathlon - Duathlon	Arts du Cirque Athlétisme Boxe Assaut Escalade Futsal Golf Karaté Les Internats d'Excellence en Fête Pelote basque Raid Ski Alpin Snowboard Éts. Surf Tir Sportif Ultimate Voile

GRUPE 8 CLERMONT-FERRAND - LIMOGES

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Badten Baseball Canoë Kayak Futsal Golf Jeux de l'UNSS Natation / Water-polo Collèges Parapente Run and Bike Ski Alpin Snowboard Éts.	Athlétisme Basketball Boxe Française Escalade Gymnastique Aérobie-Step Handball Jeux Internationaux de la Jeunesse Karaté Ski Alpin Excellence Triathlon - Duathlon	Athlétisme Hivernal Canoë Kayak Football Gymnastique Rythmique Haltérophilie / Musculation Les Internats d'Excellence en Fête Ski Nordique Tennis Volleyball VTT	Athlétisme Challenge Jeunes Officiels Équitation Escrime Futsal Hockey sur Gazon Lutte Natation / Water-polo Lycées Parapente Raid Ski Alpin Excellence

ANNEXE 2 LE PLAN PLURIANNUEL D'IMPLANTATION 3/3

GRUPE 9 MONTPELLIER - TOULOUSE

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Boxe Assaut Futsal Gymnastique Rythmique Jeux de l'UNSS Kayak Polo Natation / Water-polo Lycées Run and Bike Ski Nordique Voile	Athlétisme Basketball Escrime Gymnastique Rythmique Haltérophilie / Musculation Jeux Internationaux de la Jeunesse Lutte Natation / Water-polo Lycées Parapente Rugby Rugby à 13 Ski Alpin Excellence Tir Sportif Volley de Plage Mixte	Boxe Française Danse Football Gymnastique Acrobatique Hockey sur Gazon Kayak Polo Les Internats d'Excellence en Fête Planche à voile Ski Nordique Tennis Tennis de Table Volleyball	Badminton Baseball Challenge Jeunes Officiels Golf Handball Natation / Water-polo Collèges Rugby à 13 Ski Alpin Snowboard Établissements Voile

GRUPE 10 GRENOBLE - LYON

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Boxe Française Canoë Kayak Course d'Orientation Gymnastique Rythmique Handball Jeux Internationaux de la Jeunesse Ski Nordique Sport Boules Tennis VTT	Badminton Basketball Golf Hockey sur Gazon Karaté Les Internats d'Excellence en Fête Natation / Water-polo Collèges Rugby Rugby à 13 Ski Alpin Snowboard Éts. Ultimate	Challenge Jeunes Officiels Course d'Orientation Escalade Futsal Gymnastique Acrobatique Judo Parapente Ski Alpin Snowboard Éts. Sport Boules Tennis de Table Tir à l'Arc Volleyball	Badten Boxe Assaut Danse Gymnastique Aérobie-Step Handball Rugby à 13 Run and Bike Ski Nordique Triathlon - Duathlon

GRUPE 11 AIX/MARSEILLE - CORSE - NICE

2012 - 2013	2013 - 2014	2014 - 2015	2015 - 2016
Gymnastique Acrobatique Handball Hockey sur Gazon Jeux Internationaux de la Jeunesse Judo Kayak Polo Planche à voile Rugby à 13 Ski Alpin Snowboard Établissements Tennis de Table Tir à l'Arc	Badten Escalade Escrime Football Les Internats d'Excellence en Fête Natation / Water-polo Collèges Rugby Run and Bike Ski Nordique Sport Boules Voile	Badminton Boxe Française Challenge Jeunes Officiels Cross Futsal Gymnastique Artistique Rugby à 13 Ski Alpin Excellence Tir Sportif Ultimate Volley de Plage Mixte	Baseball Basketball Canoë Kayak Gymnastique Rythmique Handball Lutte Planche à voile Ski Nordique Sport Boules Tennis VTT

PRATIQUER LE SPORT À L'ÉCOLE : UNE QUESTION DE VALEUR

AU SEIN DE MON ÉTABLISSEMENT JE M'ENGAGE À :

■ À l'association sportive et dans l'établissement

- Partager mes compétences pour faire progresser l'autre
- Prendre des initiatives
- Accepter différentes responsabilités
- Promouvoir mon association sportive

■ Sur le terrain

- Donner le meilleur de moi-même
- Me contrôler en évitant toute violence et incivilité
- Respecter l'autorité arbitrale
- Écouter et accepter les remarques

■ Lors des championnats, des déplacements et des rencontres

- Respecter et m'enrichir de toutes les différences
- Représenter dignement mon établissement

« UNSS, partageons plus que du sport ! »

■ Je soussigné _____

Président de l'association sportive du collège lycée ¹ _____ à _____

Académie de _____ conformément aux :

Dispositions statutaires obligatoires pour les associations sportives scolaires
Décret n° 86-495 du 14 mars 1986
J.O. du 16 mars 1986
B.O. n° 13 du 13 avril 1986

Article 2-4

« L'animation de l'association est assurée par les enseignants d'éducation physique et sportive de l'établissement. **Un personnel qualifié peut assister l'équipe pédagogique à la demande et sous responsabilité de cette dernière. Il devra alors recevoir l'agrément du comité directeur.** »

Autorise M. _____

M. _____

M. _____

M. _____

à encadrer l'équipe de ² _____

pour les championnats de France UNSS de qui se dérouleront à _____

du _____ au _____ 20 _____

À _____ le _____ 20 _____

Signature du Président de l'association sportive

(1) Rayer la mention inutile

(2) Sport

À remplir et à faire signer obligatoirement PAR CHAQUE CONCURRENT et à remettre à l'accueil

Nom : _____

Prénom : _____

Établissement : _____

Ville : _____

Académie : _____

LORS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS DE

JE M'ENGAGE À :

1. Me conformer aux règles du jeu
2. Respecter les décisions de l'arbitre
3. Respecter mes adversaires et mes partenaires
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie
5. Être maître de moi en toutes circonstances
6. Être exemplaire, tolérant et généreux
7. Respecter l'ensemble des personnes participant à l'organisation de ce championnat
8. Respecter les installations mises à notre disposition pour nous permettre d'évoluer à notre meilleur niveau : vestiaires, terrains, lieux d'hébergement et de restauration
9. Prendre connaissance qu'en cas de manquement grave au regard de cette charte, des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre de ma personne, de mon équipe et de mon établissement scolaire

Lu et approuvé, le

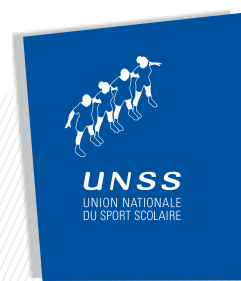
Signatures

Du sportif

De ses parents

Du chef d'établissement

Area with horizontal dotted lines for taking notes.



NOTES

Ruled area for taking notes, consisting of multiple horizontal dotted lines.



Document édité par l'Union nationale du sport scolaire
13, rue Saint-Lazare 75009 Paris - Tél. : 01 42 81 55 11 - www.unss.org

Rédaction : Direction nationale de l'UNSS
Conception Coordination : Sport Intelligence

Crédits photos : UNSS Média (Nice) - UNSS Bordeaux - Shutterstock - Thinkstock - DR



Union Nationale du Sport Scolaire

13 rue Saint-Lazare - 75009 Paris

Tél. : 01 42 81 55 11 - Fax : 01 42 80 03 42

www.unss.org

